# LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

# **NOTICE ANNUELLE**

Exercice terminé le 28 février 2009



# **TABLE DES MATIÈRES**

MISE EN GARDE	CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES	3
RUBRIQUE 1.	STRUCTURE DE LA COMPAGNIE	4
Nom, adresse Liens intersoc	et constitution létés	4
RUBRIQUE 2.	DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	5
Historique de		5
-	nt général au cours des trois derniers exercices	5
RUBRIQUE 3.	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	7
Généralités	DESCRIPTION DES ACTIVITES	7
Réseau d'étab	lissaments	8
Activités de fr		8
	essionnelles et commerciales	9
Marketing et		10
Achats et disti		11
	médicaments génériques	11
Immobilier		12
Systèmes d'in	formation	12
Ressources hu	maines	12
Marques de co	ommerce	13
Cycles		13
Concurrence 6		13
Politique envi		14
Facteurs de ris	sque	14
RUBRIQUE 4.	DIVIDENDES	14
RUBRIQUE 5.	STRUCTURE DU CAPITAL	15
Actions à droi	t de vote subalterne de catégorie A et actions de catégorie B	15
Actions de cat	égorie C	17
RUBRIQUE 6.	MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	18
Variation du c Billets	ours et volume des opérations	18 18
RUBRIQUE 7.	ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	19
Administrateu	rs	19
Dirigeants		21
RUBRIQUE 8.	LITIGE EN COURS	22
RUBRIQUE 9.	MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	22
RUBRIQUE 10.	AGENT DE TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	22
RUBRIQUE 11.	CONTRATS IMPORTANTS	22
RUBRIQUE 12.	INTÉRÊT DES EXPERTS	22
Nom des expe		22
Intérêt des ex		23
	INFORMATIONS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION	23
Charte		23
	lu comité de vérification	27
· ·	financières des membres du comité de vérification	27
•	natière d'approbation des services rendus par les vérificateurs	29
-	des vérificateurs	29
<b>RUBRIQUE 14.</b>	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	30

À moins que le contexte n'indique autrement, l'emploi dans la présente notice annuelle des termes « notre », « nos » et « nous », la « Compagnie », « Groupe » et le « Groupe Jean Coutu » fait collectivement référence à Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. et, sauf exigence ou indication contraire, à ses filiales.

La notice annuelle qui suit porte sur l'exercice de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. terminé le 28 février 2009. À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

### MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Cette notice annuelle contient des « déclarations prospectives » qui comportent des risques et des incertitudes et qui se fondent sur les attentes, les estimations, les projections et les hypothèses actuelles de la Compagnie qui ont été faites par le Groupe en fonction de son expérience et de sa perception des tendances historiques. Toutes les déclarations qui ont trait à des attentes ou des projections concernant l'avenir, y compris des déclarations sur la stratégie de Groupe Jean Coutu en matière de croissance, les coûts, les résultats d'exploitation ou les résultats financiers sont des déclarations prospectives. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques comprises dans cette notice annuelle, y compris les déclarations concernant les perspectives du secteur d'activités de la Compagnie et les perspectives, les projets, la situation financière et la stratégie d'affaires de la Compagnie, peuvent constituer des déclarations prospectives au sens de la législation et la réglementation canadiennes en valeurs mobilières. Certaines déclarations prospectives peuvent être reconnues en raison de l'emploi de la marque du futur ou du conditionnel ou de certains termes comme « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « projeter », « prévoir », « planifier », « croire » ou « continuer » ou de la forme négative de ces termes ou des variations de ces termes ou d'une terminologie semblable. Bien que la Compagnie soit d'avis que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, elle ne peut garantir qu'elles s'avéreront exactes. Ces déclarations ne garantissent pas le rendement futur et comprennent un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses. Ces déclarations ne tiennent pas compte de l'effet possible d'éléments non récurrents ou de fusions, d'acquisitions, d'aliénations, de radiations d'actifs ou d'autres opérations ou charges qui pourraient être annoncés ou qui pourraient avoir lieu après la date des présentes. Bien que la liste ci-dessous ne soit pas exhaustive, certains facteurs importants qui pourraient influer sur les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie futurs de la Compagnie et qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux exprimés dans ces déclarations prospectives sont:

- la participation de la Compagnie dans Rite Aid Corporation (« Rite Aid »);
- les conditions économiques et financières et la conjoncture du marché;
- l'investissement de la Compagnie dans les papiers commerciaux adossés à des actifs (« PCAA »);
- les variations cycliques et saisonnières dans les secteurs d'activités de la Compagnie;
- les changements de réglementation en ce qui a trait à la vente de médicaments d'ordonnance;
- la capacité d'attirer et de retenir les pharmaciens;
- l'intensité de la concurrence dans le secteur d'activités de la Compagnie;
- des interruptions de travail, y compris d'éventuelles grèves et des protestations de travailleurs;
- des modifications aux lois et aux règlements ou à leur interprétation;
- les modifications des règlements sur les impôts et des prises de positions comptables;
- le succès du modèle d'affaires de la Compagnie;
- la réputation des fournisseurs et des marques et le bien-fondé des hypothèses de la direction;
- d'autres facteurs indépendants de la volonté de la Compagnie.

Ces facteurs et d'autres pourraient faire en sorte que le rendement et les résultats financiers réels des périodes futures du Groupe diffèrent considérablement des estimations ou projections concernant le rendement ou les résultats futurs exprimés, explicitement ou implicitement, dans ces déclarations prospectives. Les investisseurs et autres personnes sont avisés de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Pour plus d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses qui feraient en sorte que les résultats réels de la Compagnie diffèrent des attentes actuelles, veuillez également vous reporter aux documents publics de la Compagnie disponibles à l'adresse <a href="www.sedar.com">www.sedar.com</a> ou <a href="www.jeancoutu.com">www.jeancoutu.com</a>. D'autres détails et descriptions de ces facteurs et d'autres facteurs se trouvent dans cette notice annuelle sous la rubrique intitulée « Facteurs de risque » et dans la section « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de la Compagnie pour l'exercice terminé le 28 février 2009. Le Groupe Jean Coutu rejette expressément toute obligation ou intention de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives, que ce soit par suite d'une nouvelle information, d'événements futurs ou autrement, à moins que les lois applicables en matière de valeurs mobilières ne l'obligent.

#### RUBRIQUE 1. STRUCTURE DE LA COMPAGNIE

#### Nom, adresse et constitution

Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc., dont le siège social est situé au 530 rue Bériault à Longueuil (Québec), a été constitué le 22 juin 1973 sous la dénomination sociale de Services Farmico inc. (en anglais, Farmico Services Inc.), en vertu de la Partie I de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Le 24 janvier 1979, la Compagnie a obtenu des lettres patentes supplémentaires afin de modifier son capital-actions autorisé.

Le 27 janvier 1986, la Compagnie a continué son existence en vertu de la Partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec) par certificat de continuation. À l'occasion de son premier appel public à l'épargne, les statuts de la Compagnie ont été modifiés par certificats de modification datés du 8 août 1986 et du 9 octobre 1986 afin de :

- changer la dénomination sociale de la Compagnie pour Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. et, en anglais, The Jean Coutu Group (PJC) Inc.;
- modifier la structure du capital-actions autorisé et émis;
- modifier la désignation des actions faisant l'objet du placement, en actions à droit de vote subalterne de catégorie A.

Le 4 mars 1992, le 29 septembre 2000 et le 25 septembre 2002, la Compagnie a modifié ses statuts afin de procéder, à chaque occasion, au fractionnement de ses actions sur la base de deux nouvelles actions pour chaque action détenue.

### Liens intersociétés

Au 28 février 2009, l'actif total, le chiffre d'affaires et les produits d'exploitation des filiales détenues par la Compagnie ne représentaient pas respectivement plus de 20 % de l'actif consolidé, du chiffre d'affaires consolidé et des produits d'exploitation consolidés de la Compagnie.

# RUBRIQUE 2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

# Historique de l'entreprise

Le Groupe Jean Coutu est parmi les plus importantes entreprises québécoises évoluant dans la distribution et la vente au détail de produits pharmaceutiques, parapharmaceutiques ainsi que de produits divers.

Les origines de la Compagnie remontent à 1969, date d'ouverture d'un premier établissement par l'actuel président du conseil d'administration et cofondateur de la Compagnie, monsieur Jean Coutu. Ce dernier conçut, pour le secteur de la vente au détail de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques, une formule innovatrice fondée sur la vente à escompte d'une vaste gamme de produits, la qualité du service et des heures d'ouverture prolongées. Quatre ans plus tard, en 1973, la Compagnie instaura le système actuel de franchisage et organisa ses fonctions de grossiste-distributeur dans le réseau en acquérant un premier entrepôt.

La formule « Jean Coutu » connut un succès rapide chez les consommateurs, ce qui permit au réseau de gagner, en moins de 10 ans, une part dominante du marché québécois.

### Développement général au cours des trois derniers exercices

#### Période de 12 mois terminée le 4 juin 2007

Le 24 août 2006, la Compagnie annonçait la conclusion d'une entente définitive (« Stock Purchase Agreement ») avec Rite Aid relativement à la vente de son réseau américain d'environ 1 854 pharmacies Brooks Eckerd ainsi que de ses six centres de distribution, tous situés principalement dans les états de la côte Est et du centre du littoral de l'Atlantique. Cette transaction s'est finalisée le 4 juin 2007, suite à l'acceptation, par la Federal Trade Commission des conditions de l'ordonnance de consentement visant la disposition, par Rite Aid, de 23 établissements situés dans neuf états américains. Dans le cadre de cette transaction, le Groupe Jean Coutu a reçu de Rite Aid une contrepartie en espèces de 2,3 milliards de dollars US, sous réserve de l'ajustement du fonds de roulement, ainsi que 250 millions d'actions ordinaires lui assurant au départ une participation d'environ 32 % et des droits de vote d'environ 30 % dans Rite Aid. En conséquence, la Compagnie n'opère plus directement d'établissements corporatifs aux États-Unis, mais détient plutôt une participation dans les capitaux propres de Rite Aid.

En marge de la signature du *Stock Purchase Agreement,* les parties ont conclu une convention d'actionnaires (« *Stockholder Agreement »*) et une convention de droits d'inscription (« *Registration Rights Agreement »*).

La convention d'actionnaires prévoit notamment la possibilité pour la Compagnie de nommer pour siéger au conseil d'administration et aux différents comités du conseil de Rite Aid jusqu'à 4 administrateurs, sujet au maintien d'un certain niveau de participation dans l'actionnariat de cette dernière. En outre, cette convention confirme notamment (i) l'impossibilité, sauf exception, pour la Compagnie d'augmenter son niveau d'actionnariat dans Rite Aid, (ii) les conditions afférentes à l'exercice des droits de vote aux assemblées d'actionnaires, (iii) certaines restrictions relatives au transfert des actions et (iv) les sujets pour lesquels une supra-majorité des votes du conseil d'administration doit être obtenue.

Une convention de droits d'inscription est également intervenue entre les parties, laquelle prévoit notamment que la Compagnie pourra, à six occasions, obtenir de Rite Aid qu'elle inscrive auprès des autorités compétentes les actions détenues par le Groupe Jean Coutu afin d'en permettre la revente dans le cadre d'offre(s) publique(s), sujet à certaines conditions usuelles pour ce type d'opérations.

La déclaration d'acquisition d'entreprise relativement à l'acquisition par la Compagnie de sa participation dans Rite Aid a été déposée sur SEDAR (<u>www.sedar.com</u>) en août 2007. Elle peut être également obtenue sur demande en s'adressant au secrétariat corporatif de la Compagnie à son siège social sis au 530 rue Bériault, Longueuil (Québec) J4G 1S8, téléphone (450) 646-9760.

Lors de la clôture de la transaction avec Rite Aid, la Compagnie a remboursé sa dette composée de prêts à terme échéant les 30 juillet 2009 et 2011, de même que presque tous ses billets de premier rang non garantis d'un montant de 350,0 millions de dollars US ainsi que ses billets subordonnés de premier rang non garantis d'un montant de 850,0 millions US de dollars.

Elle a également conclu, simultanément à la transaction avec Rite Aid, une nouvelle entente de financement pour combler ses éventuels besoins en capitaux et réaliser ses projets d'ordre général et corporatif. Un syndicat bancaire, dirigé par RBC Marchés des Capitaux et La Financière Banque Nationale, a consenti au Groupe Jean Coutu une facilité de crédit de l'ordre de 500 millions de dollars pour une durée de cinq ans.

Au Canada, la Compagnie a procédé, au cours de l'exercice 2007, à l'ouverture de 4 nouveaux établissements, à l'acquisition de 5 autres établissements (dont les opérations ont été transférées dans des établissements existants), à la relocalisation de 5 établissements existants, 18 établissements ont subi des rénovations majeures ou ont été agrandis et 3 établissements ont été fermés ou vendus. Au cours de l'exercice, la Compagnie a également vendu les 3 établissements exploités en Ontario sous la bannière « Pharmasave ».

## Pour la période de neuf mois terminée le 1 mars 2008

En date du 29 juin 2007, la Compagnie a annoncé son intention de procéder au rachat d'actions à droit de vote subalterne de catégorie A, à concurrence de 13 672 800 actions au cours de la période de douze mois débutant le 4 juillet 2007. Ce nombre représentait environ 10 % des actions de cette catégorie en circulation à cette date. Ces rachats ont été complétés en cours d'exercice par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto et conformément aux exigences de cette dernière. Ces rachats ont été effectués au prix moyen de 12,93 \$ par action pour un montant total de 177 millions de dollars. La valeur comptable de ces actions était de 75 millions de dollars. En date du 28 février 2009, ces actions avaient toutes été annulées.

En août 2007, les administrateurs indépendants du conseil d'administration, sur recommandation du comité des ressources humaines et de rémunération, ont approuvé un plan de relève au terme duquel monsieur Jean Coutu a été remplacé en sa qualité de président et chef de la direction par monsieur François J. Coutu. Cette nomination est effective depuis le 16 octobre 2007.

Dans le cadre de sa stratégie de développement au Canada, le Groupe Jean Coutu annonçait, le 20 décembre 2007, l'acquisition de Pro-Doc Ltée (« Pro-Doc »), un fabricant québécois de médicaments génériques basé à Laval. Suite à cette transaction, Pro-Doc est devenue une filiale à part entière du Groupe Jean Coutu.

La Compagnie a en outre procédé, au cours de l'exercice 2008, à l'ouverture de 3 nouveaux établissements, à la relocalisation de 6 établissements existants et 20 établissements ont subi des rénovations majeures ou ont été agrandis.

# Pour la période de 12 mois terminée le 28 février 2009

En date du 8 juillet 2008, la Compagnie a annoncé son intention de procéder au rachat d'actions à droit de vote subalterne de catégorie A, à concurrence de 12 311 000 actions au cours de la période de douze mois débutant le 11 juillet 2008. Ce nombre représentait environ 10 % des actions de cette catégorie en circulation à cette date. Ces rachats ont été complétés en cours d'exercice par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto et conformément aux exigences de cette dernière. Ces rachats ont été effectués au prix moyen de 7,42 \$ par action pour un montant total de 91,4 millions de dollars. La valeur comptable de ces actions était de 67,3 millions de dollars. En date du 28 février 2009, ces actions avaient toutes été annulées.

Le 7 novembre 2008, la Compagnie a procédé au rachat du solde des billets de premier rang non garantis de 350 millions de dollars US qui n'avaient pas été rachetés à la clôture de la transaction avec Rite Aid en 2007.

Au cours de l'exercice 2009, la Compagnie a en outre procédé à l'ouverture de 33 établissements, soit 22 nouveaux établissements et 11 relocalisations d'établissements existants. De plus, 28 établissements ont subi des rénovations majeures ou ont été agrandis.

Au 28 février 2009, le Groupe comptait 353 établissements franchisés, opérant sous les bannières PJC Jean Coutu, PJC Santé Beauté et PJC Clinique, situés au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick.

# RUBRIQUE 3. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe Jean Coutu exerce ses activités au sein de l'industrie canadienne de la pharmacie de détail, essentiellement dans l'est du Canada, par l'entremise d'établissements franchisés sous les bannières PJC Jean Coutu, PJC Santé Beauté et PJC Clinique.

Les activités de franchisage de la Compagnie comprennent l'exploitation de deux centres de distribution et la prestation de plusieurs services aux 353 établissements franchisés PJC Jean Coutu que comptait la compagnie au 28 février 2009. Il s'agit notamment des services d'achats centralisés, de distribution, de commercialisation, de formation, de ressources humaines, de gestion, de consultation opérationnelle, de systèmes d'information de même qu'une participation au programme de marques privées de la Compagnie.

#### Généralités

Le Groupe Jean Coutu constitue la 2e plus importante chaîne de pharmacies au Canada et la 1re au Québec. La dénomination PJC Jean Coutu est une marque reconnue partout au Québec. D'ailleurs, la Compagnie occupe à nouveau le premier rang parmi les entreprises les plus admirées au Québec à la suite d'une enquête récente menée par la firme Léger Marketing. C'est la 8<sup>e</sup> fois en 12 ans que la Compagnie mérite cet honneur.

Les opérations du Groupe Jean Coutu sont basées sur le modèle d'établissements franchisés, car en vertu du droit applicable au Québec, seuls les pharmaciens peuvent être propriétaires de pharmacies. Les franchisés PJC Jean Coutu sont propriétaires de leur établissement et en assument la gestion, en plus de veiller au marchandisage et au financement de leurs inventaire. Le Groupe Jean Coutu tire ses revenus de redevances, calculées en pourcentage des ventes des établissements, de la vente aux franchisés de produits livrés depuis ses centres de distribution ainsi que de services rendus à ceux-ci. Ses actifs immobiliers, qui comprennent notamment de nombreux emplacements de choix pour les pharmacies, génèrent également d'importants revenus; de fait, le Groupe Jean Coutu possède ou détient les droits sur le bail de presque tous ses établissements.

Au cours de l'exercice 2009, le réseau de franchisés PJC Jean Coutu a rempli environ 63,3 millions d'ordonnances, soit une moyenne d'environ 183 600 ordonnances par établissement. Dans l'ensemble du réseau de franchisés PJC Jean Coutu, au cours de la même période, les médicaments d'ordonnance ont représenté environ 62,1 % des ventes et les produits de la section commerciale, y compris les médicaments en vente libre, environ 37,9 % des ventes.

#### Réseau d'établissements

La surface de vente typique des établissements franchisés PJC Jean Coutu est d'environ 8 255 pi². Les établissements franchisés PJC Jean Coutu sont en règle générale des établissements indépendants situés sur des coins de rue ou dans des centres commerciaux linéaires dans des zones à fort achalandage. Environ 44 % des établissements franchisés PJC Jean Coutu sont situés dans des immeubles abritant des cliniques médicales ou adjacents à celles-ci. Environ 50 % des établissements du réseau de franchisés PJC Jean Coutu ont été soit ouverts, déménagés, rénovés ou reconfigurés au cours des cinq dernières années.

Les franchisés PJC Jean Coutu offrent en règle générale entre 20 000 et 25 000 produits dans la section commerciale, y compris plus de 3 050 produits de marques privées et de marques exclusives.

Le tableau suivant représente la répartition géographique des établissements franchisés PJC Jean Coutu.

Province Nombre d'établis au 28 fév	
Nouveau-Brunswick	18
Ontario	8
Québec	327
Nombre total d'établissements	353

Le tableau suivant donne un aperçu des ouvertures, des ajouts et des fermetures d'établissements franchisés PJC Jean Coutu depuis le début de l'exercice 2005.

	Pour les exercices terminés en				
	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre d'établissements au début de la période	319	321	327	328	331
Ajouts d'établissements <sup>(1)</sup>	-	5	-	-	15
Nouveaux établissements (2)	2	6	4	3	7
Établissements fermés ou vendus	-	5	3	-	-
Nombre d'établissements à la fin de la période	321	327	328	331	353

<sup>(1)</sup> On entend par « ajouts d'établissements » les établissements qui ont été acquis par un franchisé et ajoutés à la chaîne de pharmacies et dont toutes les activités existantes sont demeurées au même emplacement.

# Activités de franchisage

Au Québec, seuls les pharmaciens sont autorisés à être propriétaires d'une pharmacie. Ailleurs au Canada, en vertu des lois qui varient d'une province à l'autre, seuls les pharmaciens peuvent poser des actes pharmaceutiques dans une pharmacie. Par conséquent, le Groupe Jean Coutu maintient une relation de franchiseur-franchisé avec l'ensemble des établissements de son réseau. La convention de franchise accorde aux pharmaciens franchisés le droit d'exploiter un établissement sous la bannière PJC Jean Coutu en contrepartie de redevances de franchise et d'autres frais.

<sup>(2)</sup> On entend par « nouveaux établissements » les établissements qui ont fait l'objet d'une ouverture en l'absence de l'achat ou du transfert d'ordonnances d'autres emplacements.

Convention de franchise. En vertu de la convention de franchise, les franchisés PJC Jean Coutu versent à la Compagnie une redevance de franchise correspondant à environ 4 à 5 % des ventes assujetties des établissements franchisés. Lorsque requis, des frais supplémentaires sont facturés pour, notamment, les services de comptabilité. Les franchisés PJC Jean Coutu doivent s'approvisionner auprès des centres de distribution du Groupe Jean Coutu qui les approvisionnent dans une proportion d'environ 85 % de la valeur des produits stockés, y compris les médicaments d'ordonnance.

Les franchisés s'engagent à se conformer à des normes qui, selon la Compagnie, les aident à faire en sorte que leurs établissements franchisés PJC Jean Coutu constituent une valeur sûre pour leurs clients et offrent des commodités telles que des heures d'ouverture sept jours par semaine, y compris en soirée. En contrepartie des redevances de franchise, le Groupe Jean Coutu procure à ses franchisés de multiples services, dont des services centralisés d'achat, de distribution, de marketing, de formation, de ressources humaines, de gestion, de conseils en exploitation, de systèmes d'information, de soutien professionnel de même qu'un programme de marques privées. Les franchisés paient également des frais supplémentaires pour des services additionnels de ressources humaines et de technologies de l'information. De plus, les franchisés sont tenus de participer à toutes les campagnes de publicité du Groupe Jean Coutu et profitent de l'appui d'une équipe de gestion expérimentée qui possède d'importantes ressources et une expertise du secteur d'activités.

La durée initiale d'une convention de franchise typique est de cinq ans avec des options de renouvellement. Le Groupe compte 332 franchisés PJC Jean Coutu, dont certains détiennent des franchises pour plusieurs établissements. Parmi les franchisés actuels, 168 font partie du réseau d'établissements PJC depuis plus de 10 ans, incluant 49 depuis plus de 20 ans.

Processus de sélection des franchisés. Les franchisés éventuels sont soumis à un examen rigoureux avant d'être invités à faire partie du réseau de franchisés PJC Jean Coutu. Tous les franchisés éventuels doivent être des pharmaciens autorisés de la province où serait situé l'établissement éventuel du franchisé PJC Jean Coutu. Le Groupe choisit les franchisés en fonction de plusieurs facteurs, notamment l'expérience du candidat en affaires et dans le domaine de la pharmacie, le style de gestion, l'expérience en service à la clientèle et l'engagement envers la stratégie d'affaires du réseau d'établissements PJC Jean Coutu. De plus, afin de veiller à ce que chaque nouveau franchisé choisi soit préparé à exploiter un établissement PJC Jean Coutu, le pharmacien propriétaire est invité à assister à plus de 130 heures de cours de formation portant sur plusieurs aspects importants de l'exploitation d'un établissement commercial ainsi que de la propriété et l'exploitation d'une entreprise en général. Actuellement, plusieurs candidats franchisés pharmaciens ont franchi avec succès le processus de sélection et attendent qu'une franchise devienne disponible.

#### Activités professionnelles et commerciales

Section Pharmaceutique. La Compagnie considère qu'il est impératif que les pharmaciens PJC fournissent des services et des conseils de haute qualité et avertis à leurs clients. Un des éléments de stratégie de la Compagnie consiste à ce que les pharmaciens PJC fassent partie intégrante du processus de décision en matière de santé des clients. Le Groupe a développé un système de transitique et de gestion d'ordonnances conçu pour permettre un processus de gestion efficace du flux des opérations qui optimise les services pharmaceutiques en mettant l'accent sur la préparation rapide des ordonnances, la vérification du contrôle de la qualité, la réduction des erreurs dans la préparation des ordonnances, l'examen du déroulement des opérations et la maximisation de la disponibilité des médicaments d'ordonnance à forte demande. La Compagnie estime que son système de transitique et de gestion d'ordonnances est crucial à son objectif de fournir des services professionnels de pharmacie et de soins aux patients. Le Groupe estime que ses efforts visant à améliorer de façon continue les services de pharmacie à ses établissements franchisés PJC Jean Coutu contribuent à la fidélisation de la clientèle et à l'accroissement de l'achalandage aux établissements de son réseau.

Chaque pharmacie PJC est dotée en tout temps, pendant les heures d'ouverture, de pharmaciens et de techniciens de laboratoire dont le nombre est établi en fonction des besoins opérationnels. Chaque franchisé PJC Jean Coutu possède une gamme complète de médicaments d'ordonnance génériques et d'origine.

Afin de s'assurer que ses pharmaciens PJC sont à jour avec les derniers développements en pharmacologie, la Compagnie a établi l'Académie Jean Coutu. L'Académie Jean Coutu offre aux pharmaciens PJC plusieurs programmes de formation permanente, notamment :

- des conférences trimestrielles portant sur diverses maladies et leur traitement;
- l'éducation permanente au moyen de cours par correspondance et de colloques;
- · des publications périodiques mettant à jour les tendances actuelles du marché et du secteur d'activités.

En outre, tous les pharmaciens PJC ont accès direct à un centre d'information sur les médicaments d'ordonnance qui répond à leurs questions ou à des demandes spéciales au sujet de l'usage d'une médication ou d'autres questions d'ordre médical. La Compagnie a également développé un programme de formation interne pour ses techniciens de laboratoire qui, selon le Groupe, est unique au sein de son secteur d'activités.

Section commerciale. Les établissements franchisés PJC Jean Coutu offrent une vaste gamme de produits dans la section commerciale, à savoir : des produits de soins personnels, des produits de marques privées, de même que des produits non durables, des produits saisonniers et promotionnels, conçus pour répondre aux besoins et à la demande de la clientèle locale pour des fins de commodité et de qualité. Les établissements franchisés PJC Jean Coutu offrent également un vaste choix de produits de beauté, cosmétiques et parfums de qualité supérieure.

Produits de marques privées et marques exclusives. Les établissements franchisés PJC Jean Coutu offrent plus de 3 050 produits de marques privées et de marques exclusives. Parmi les produits de marques privées figurent : la gamme de produits de beauté et cosmétiques Personnelle, les médicaments en vente libre et les produits de soins personnels. Un virage vert a également été entamé au niveau des produits de marques privées et exclusives; en effet, quatre nouvelles lignes de produits cosmétiques sont maintenant offerts à la clientèle : Personnelle Bio, Bio Cosmetic Jean d'Estrées Paris, Melvita et Plante System. De plus, la Compagnie offre une nouvelle gamme de produits ménagers PJC Éco Nature qui affichent les informations de biodégradabilité du produit afin de faciliter le choix des consommateurs. Le Groupe détient également les droits exclusifs de vente au Canada des gammes françaises de produits cosmétiques Garraud Paris et Jean d'Estrées Paris et de la gamme italienne de colorants capillaires Solfine Color. La Compagnie croit que la sélection et la qualité des produits offerts par les établissements franchisés PJC Jean Coutu procurent aux franchisés PJC Jean Coutu un avantage concurrentiel sur les autres pharmacies canadiennes, les grandes surfaces et les détaillants alimentaires. Le Groupe a l'intention de continuer à promouvoir et à étendre la marchandise de marques privées et de marques exclusives dans les établissements franchisés PJC Jean Coutu afin d'accroître les ventes de ces produits.

# Marketing et publicité

La Compagnie offre des programmes centralisés de marketing et de publicité à l'intention du réseau d'établissements franchisés PJC Jean Coutu. Le Groupe croit que les franchisés PJC Jean Coutu profitent de la force du nom de marque reconnu, de l'appui expérimenté et professionnel en marketing du personnel de la Compagnie et des coûts de publicité peu élevés découlant de l'envergure des activités du Groupe. La Compagnie consulte régulièrement les franchisés sur le choix de produits destinés à la vente et tient tous les ans cinq expositions d'achats, dont l'une est consacrée exclusivement aux produits cosmétiques.

La circulaire publicitaire PJC et le site internet constituent les principaux véhicules promotionnels du Groupe, bien que la Compagnie a recours régulièrement à d'autres moyens de marketing, tels que la radio, la télévision et les journaux locaux. Les circulaires visent à accroître les ventes des produits de la section commerciale, afin de répondre au goût et à la demande à l'échelle locale, ainsi que pour mettre en évidence le nom de marque PJC Jean Coutu, la qualité des services de pharmacie et l'engagement du Groupe envers le service à la clientèle. Le site internet de la Compagnie offre des services qui complètent positivement l'expérience en pharmacie, notamment le renouvellement des prescriptions, le service de développement de photos, l'achat de cartes cadeaux et la description des diverses promotions en cours.

Parmi les autres initiatives de marketing de la Compagnie, on compte la participation au programme de récompenses Air Miles<sup>md</sup> dont les établissements franchisés PJC Jean Coutu détiennent l'exclusivité pour le secteur de la pharmacie au Québec. Les clients du programme Air Miles<sup>md</sup> accumulent des milles de récompenses grâce aux produits achetés chez des détaillants dans diverses catégories. Les clients peuvent maintenant échanger leurs milles accumulés contre une carte cadeau Jean Coutu ou encore s'en servir pour payer leurs achats directement à la caisse.

#### Achats et distribution

En qualité de distributeur auprès des établissements franchisés PJC Jean Coutu, la Compagnie achète des médicaments d'origine et génériques auprès de plusieurs fabricants et grossistes. Le Groupe est d'avis que des sources concurrentes sont facilement accessibles pour la presque totalité des médicaments d'ordonnance et des produits de la section commerciale qui sont fournis aux établissements franchisés PJC Jean Coutu et que la perte de l'un des fournisseurs n'aurait pas un effet important la Compagnie. Le plus important fournisseur pour l'exercice terminé le 28 février 2009 a été Pfizer Canada, qui comptait pour environ 10 % de la valeur en dollars du volume d'approvisionnement du Groupe.

Un entrepôt de données est utilisé afin de suivre et d'analyser les niveaux de stocks dans les centres de distribution de la Compagnie et les tendances des ventes dans ses établissements franchisés PJC Jean Coutu. Cet outil permet à la Compagnie d'optimiser les niveaux de marchandise et l'éventail de produits offerts et d'aider ses franchisés à prendre des décisions d'achat. Environ 85 % de la valeur des marchandises des établissements franchisés PJC Jean Coutu est achetée aux centres de distribution du Groupe et distribuée par ses propres camions ou par ceux de tiers à partir des centres de distribution situés à Longueuil (Québec) ou à Hawkesbury (Ontario). Le reste de la marchandise des établissements franchisés PJC Jean Coutu est acheté par les franchisés PJC directement auprès d'autres fournisseurs.

#### Fabrication de médicaments génériques

En date du 20 décembre 2007, la Compagnie a acquis Pro-Doc Ltée, un fabricant de médicaments génériques. Avec un portfolio de plus de 300 médicaments génériques répartis dans 7 catégories, Pro-Doc poursuit sa mission qui consiste à desservir différents grossistes du Québec en médicaments, dont Le Groupe Jean Coutu.

#### **Immobilier**

Au 28 février 2009, la Compagnie était propriétaire de 161 propriétés, y compris, 7 centres commerciaux linéaires, 5 édifices commerciaux, 9 terrains pour développement futur et 140 immeubles indépendants, dont la plupart abritent des établissements franchisés PJC Jean Coutu. La Compagnie estime que les établissements franchisés PJC Jean Coutu attirent des locataires de grande qualité dans ses immeubles en raison de l'achalandage constant que suscitent les établissements franchisés PJC Jean Coutu. La Compagnie est propriétaire de 125 établissements qu'elle loue à ses franchisés. La quasi-totalité de ces baux renferme des options de renouvellement de deux périodes de cinq ans et comporte des augmentations de loyer en fonction de la juste valeur marchande. En outre, 228 établissements sont sous-loués à d'autres franchisés PJC Jean Coutu aux termes de baux non annulables qui ont été conclus directement avec les locateurs. Les baux que la Compagnie a conclus avec les locateurs ont, en règle générale, une durée initiale de dix ans. Les baux PJC conclus avec d'autres locateurs renferment en général deux options de renouvellement de cinq années chacune et comportent des augmentations de loyer en fonction de la juste valeur marchande. La Compagnie estime que ses actifs immobiliers lui permettent de s'assurer que des emplacements de choix demeurent sous la bannière PJC Jean Coutu.

#### Systèmes d'information

Les activités de distribution de la Compagnie ainsi que les activités des établissements franchisés PJC Jean Coutu sont appuyées par divers systèmes d'information, dont la gestion commerciale des points de vente (POS) qui permet une analyse approfondie des stocks et des ventes de façon à rehausser l'efficacité des activités de la Compagnie et de celle des franchisés PJC Jean Coutu. Les données générées par les systèmes d'information permettent d'améliorer les activités d'achat de façon continue auprès des fournisseurs de la Compagnie. La Compagnie communique régulièrement avec les franchisés PJC Jean Coutu afin de personnaliser le linéaire de présentation en fonction des préférences de la clientèle en vue d'accroître les volumes de vente et les marges brutes. Le Centre d'information Rx Ltée (filiale à part entière de la Compagnie) est chargé du développement, de l'installation et de la gestion des systèmes d'information du réseau d'établissements PJC Jean Coutu, de même que pour les centres de distribution de la Compagnie.

Le Centre d'information Rx Ltée a, en outre, développé un système de transitique et de gestion d'ordonnances exclusif utilisé par la quasi-totalité des établissements franchisés PJC Jean Coutu. Ce système, connu sous l'appellation Rx Pro, est conçu pour permettre un processus efficace de gestion de flux des travaux qui optimise les services de pharmacie grâce à la préparation rapide d'ordonnances, la vérification du contrôle de la qualité, la réduction des erreurs dans la préparation d'ordonnances, la réduction des possibilités d'interaction de médicaments néfastes, l'examen des données de transitique et la maximisation de la disponibilité des produits sur ordonnance à forte demande. Le système Rx Pro permet également aux clients qui le demandent d'utiliser tout établissement PJC Jean Coutu pour renouveler leurs ordonnances (à l'intérieur d'une même province).

#### **Ressources humaines**

Au 28 février 2009, le Groupe Jean Coutu et ses filiales regroupaient environ 992 employés.

Au terme de l'exercice 2009, un groupe de 355 employés de la Compagnie était syndiqué. Il s'agit d'employés du centre de distribution du Groupe Jean Coutu situé à Longueuil, lesquels sont membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs de PJC entrepôt-CSN. La plus récente convention collective a été signée le 1er mai 2006, et se terminera le 31 décembre 2011.

Au 28 février 2009, les établissements franchisés employaient au total 16 404 personnes, dont une succursale syndiquée représentant 39 employés.

#### Marques de commerce

Le Groupe Jean Coutu est propriétaire ou détient des droits à l'égard des marques de commerce ou des noms commerciaux qu'il utilise dans le cadre de l'exploitation de son entreprise, y compris, notamment, « Personnelle », « Personnelle et dessin », « PJC et dessin », « PJC Jean Coutu et dessin », « PJC Clinique et dessin », « Jean Coutu » et « Jean Coutu et dessin ».

#### **Cycles**

Les conditions climatiques ont un effet sur la santé de la population et, par le fait même, sur les ventes des établissements franchisés PJC Jean Coutu. À titre d'exemple, la Compagnie vend plus de médicaments contre le rhume et la grippe en hiver alors qu'en été, les médicaments contre les allergies et les produits solaires font l'objet d'une plus grande demande. Les ventes des établissements franchisés PJC Jean Coutu sont influencées par les événements spéciaux tels que les fêtes de Noël, Pâques, l'Halloween, la Saint-Valentin, la fête des Mères et la fête des Pères. La période de ventes la plus importante se retrouve généralement au quatrième trimestre de l'exercice financier, laquelle inclut les ventes de Noël.

#### **Concurrence et tendances**

Selon IMS, en 2006, les pharmacies et les hôpitaux canadiens ont dépensé 17,8 milliards de dollars en médicaments d'ordonnance, faisant du Canada le huitième marché pharmaceutique mondial en importance. Toujours selon les données de IMS, le taux de croissance annuel composé des ventes annuelles de produits pharmaceutiques au Canada se situera entre 5 % et 7 % jusqu'en 2012. Bien que l'espérance de vie accrue, le vieillissement de la génération des baby-boomers, l'augmentation de la commercialisation et de l'utilisation des médicaments d'ordonnance axés sur le mode de vie contribuent à la croissance de la vente des produits pharmaceutiques, divers facteurs moduleront la dynamique de rendement du marché au cours des trois prochaines années, dont la mise au point de nouveaux produits biotechnologiques, la sensibilisation accrue à l'innocuité des médicaments, le retour à une majoration des prix (sous réserve des restrictions fixées par les gouvernements provinciaux) et une valeur moindre en dollars des produits dont les brevets viennent à expiration.

Selon l'Association canadienne des chaînes de pharmacies, 37 % de toutes les ordonnances préparées au Canada en 2006 l'étaient pour des personnes de 60 ans et plus. Les projections de Statistiques Canada indiquent que le vieillissement de la population, qui a déjà commencé, devrait s'accélérer à partir de 2011, quand la première cohorte du baby-boom, née en 1946, atteindra l'âge de 65 ans. Ce vieillissement rapide devrait se poursuivre jusqu'en 2031, au moment où les aînés représenteront entre 23 % et 25 % de la population totale, soit près du double de leur proportion actuelle, qui est de 13 %.

De façon générale, la Compagnie croit que le consommateur accorde une plus grande priorité à la prévention, au bien-être général, au diagnostic précoce des troubles médicaux et à l'achat de produits d'autogestion de la santé, tels que les vitamines, les analgésiques, les herbes médicinales, les produits pour cesser de fumer et les produits de mode de vie, ce qui devrait continuer d'avoir une incidence positive sur les ventes de médicaments d'ordonnance, de médicaments en vente libre, de suppléments nutritifs et d'autres marchandises de pharmacie.

Les établissements PJC Jean Coutu livrent concurrence à des compagnies locales, régionales et nationales, y compris d'autres chaînes de pharmacies et regroupements de bannières, des pharmacies indépendantes, des supermarchés, des grandes surfaces, des quincailleries et des magasins à escomptes. Ils livrent principalement concurrence à des chaînes de pharmacies nationales, mais la concurrence se fait de plus en plus sentir de la part des supermarchés et des grandes surfaces, qui ont élargi leur offre de produits afin d'inclure des produits et services pharmaceutiques. Voir la rubrique « Risques et incertitudes – la concurrence » de notre rapport de gestion 2009, laquelle est intégrée à la présente notice annuelle par renvoi. Le rapport de gestion 2009 de la Compagnie est disponible sur SEDAR à www.sedar.com.

Les chaînes de pharmacies demeurent le principal réseau de ventes de médicaments d'ordonnance et ont augmenté leur part des ventes sur ordonnance aux dépens des pharmacies indépendantes, qui ont de la difficulté à livrer concurrence aux chaînes de pharmacies au niveau des prix des produits de la section commerciale. Un autre facteur important expliquant la compétitivité des chaînes de pharmacies est la commodité de leurs emplacements.

# Politique environnementale

La Compagnie s'est dotée d'une politique environnementale qui décrit son approche en cette matière. Le contenu de cette politique est revu périodiquement par le comité de politique environnementale de la Compagnie. Le texte de cette politique est disponible sur le site Internet de la Compagnie : <a href="https://www.jeancoutu.com">www.jeancoutu.com</a>.

Parmi les initiatives environnementales adoptées par la Compagnie, on retrouve notamment, la mise en marché des sacs réutilisables ainsi que la mise en œuvre d'un programme de récupération de médicaments périmés. De plus, en décembre 2007, la Compagnie a devancé l'échéancier des normes gouvernementales en retirant de ses établissements franchisés tous les produits pour lave-vaisselle contenant des phosphates.

Cependant, la Compagnie estime que les exigences en matière de protection de l'environnement n'ont pas et n'auront pas, à sa connaissance, d'incidence importante sur les dépenses en capital, sur les bénéfices ou sur la compétitivité de la Compagnie dans le cadre normal de ses activités d'exploitation.

#### Facteurs de risque

La rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion 2009 de la Compagnie est intégrée aux présentes par renvoi, et sera éventuellement complétée par la rubrique « Risques et incertitudes » des rapports intermédiaires aux actionnaires. Le rapport de gestion de la Compagnie est disponible sur SEDAR à <u>www.sedar.com</u>.

# **RUBRIQUE 4. DIVIDENDES**

Le tableau qui suit présente un sommaire des dividendes en espèce déclarés et versés par la Compagnie à tous les porteurs d'actions à droit de vote subalterne de catégorie A et de catégorie B au cours des trois derniers exercices.

# Exercices se terminant les 4 juin 2007, 1<sup>er</sup> mars 2008 et 28 février 2009 (\$ canadien par action)

2009	0,16
2008	0,12 <sup>1</sup>
2007	0,12

Pour le prochain exercice, le Groupe Jean Coutu entend maintenir sa politique de dividendes, laquelle prévoit le paiement aux actionnaires de quatre dividendes trimestriels déterminés en fonction des prévisions financières pour l'exercice en cours.

La déclaration, le montant et la date de tout dividende futur continueront à être examinés par le conseil d'administration de la Compagnie en fonction du bénéfice de la Compagnie, de ses besoins financiers et autres conditions qui ont cours à ce moment-là.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Au cours de l'exercice 2008, la Compagnie a distribué trois dividendes trimestriels de 0,04 \$ chacun.

## Événement subséquent au 28 février 2009

Le 24 avril 2009, le conseil d'administration du Groupe Jean Coutu a déclaré un dividende trimestriel de 0,045 \$ à tous les porteurs d'actions à droit de vote subalterne de catégorie A et de catégorie B. Ce dividende sera versé le 29 mai 2009 à tous les actionnaires inscrits aux registres de la Compagnie en date du 15 mai 2009.

# **RUBRIQUE 5. STRUCTURE DU CAPITAL**

Le capital-actions autorisé de la Compagnie est constitué d'un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne de catégorie A, sans valeur nominale, d'un nombre illimité d'actions de catégorie B, sans valeur nominale (les « actions de catégorie B ») et d'un nombre illimité d'actions de catégorie C, sans valeur nominale, pouvant être émises en une ou plusieurs séries (les « actions de catégorie C »).

Au 28 février 2009, 118 607 906 actions à droit de vote subalterne de catégorie A et 117 385 000 actions de catégorie B étaient émises et en circulation comme étant entièrement libérées. Aucune action de catégorie C n'est actuellement émise et en circulation.

Le texte qui suit résume les dispositions importantes se rapportant aux diverses catégories d'actions du capital-actions autorisé de la Compagnie et est assujetti au texte intégral des droits, privilèges, conditions et restrictions respectivement rattaché à chacune de ces actions.

#### Actions à droit de vote subalterne de catégorie A et actions de catégorie B

#### Droits de vote

Les actions à droit de vote subalterne de catégorie A donnent droit à une voix par action et les actions de catégorie B donnent droit à dix voix par action.

Changement des droits de vote afférents aux actions de catégorie B

Dans le cas où la « Famille Coutu » cesserait d'être le propriétaire véritable, directement ou indirectement, d'actions représentant au moins 50 % des voix afférentes à toutes les actions alors en circulation, les actions de catégorie B conféreraient alors à leurs porteurs une voix par action.

« Famille Coutu » s'entend de Jean Coutu et de ses descendants, nés ou à naître, ou l'un d'eux, de même qu'une personne morale, une compagnie de personnes ou une fiducie, quel que soit son mode de constitution, contrôlée par un ou plusieurs d'entre eux.

# Émission d'actions de catégorie B

Tant que les actions de catégorie B sont en circulation, la Compagnie ne peut, en aucun temps, à moins que les porteurs de ces actions n'aient donné leur consentement dans le cadre d'une résolution spéciale, émettre des actions à droit de vote subalterne de catégorie A à moins que la Compagnie, au moment de l'émission et de la manière déterminée par le conseil d'administration, n'offre aux porteurs d'actions de catégorie B le droit de souscrire, au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent respectivement, un nombre total d'actions de catégorie B de sorte que, si les porteurs d'actions de catégorie B décidaient de souscrire toutes les actions de catégorie B qu'ils auraient le droit de souscrire à ce moment, la proportion des droits de vote afférents aux actions de catégorie B émises et en circulation immédiatement après cette souscription par rapport à tous les droits de vote afférents à toutes les actions émises et en circulation immédiatement après l'émission des actions à droit de vote subalterne de catégorie A serait la même immédiatement après l'émission des actions à droit de vote subalterne de catégorie A qu'elle n'était immédiatement avant cette émission.

#### Dividendes

Les actions à droit de vote subalterne de catégorie A et les actions de catégorie B participent de façon égale, à raison d'une action pour une action, à tout dividende qui peut être déclaré, versé ou réservé pour paiement par la Compagnie.

# Privilège d'échange dans le cas d'une offre

Si une Offre (terme défini plus bas) devait être présentée pour les actions de catégorie B aux porteurs d'actions de catégorie B sans l'être en même temps selon les mêmes modalités aux porteurs d'actions à droit de vote subalterne de catégorie A, chaque action à droit de vote subalterne de catégorie A deviendrait échangeable en une action de catégorie B au choix du porteur afin de lui permettre d'accepter cette offre, sous réserve toutefois de l'acceptation de l'offre par les porteurs d'un nombre d'actions de catégorie B en circulation qui leur donnent le droit, à une date donnée, à plus de 50 % des droits de vote afférents à toutes les actions du capital-actions de la Compagnie assorties de droits de vote.

« Offre », au sens des statuts de modification, s'entend d'une offre publique d'achat, d'une offre publique d'échange de titres ou d'une offre publique de rachat (au sens de la Loi sur les valeurs mobilières (Québec) telle qu'elle est actuellement en vigueur ou telle qu'elle sera amendée ou adoptée à nouveau par la suite) afin d'acheter les actions de catégorie B; cependant, une offre ne comprend pas (i) une offre présentée au même moment, au même prix et selon les mêmes conditions à tous les porteurs d'actions de catégorie B et à tous les porteurs d'actions à droit de vote subalterne de catégorie A, (ii) une offre pour toutes les actions de catégorie B ou pour une partie de celles-ci émises et en circulation au moment de l'offre, lorsque le prix d'acquisition pour chaque action de catégorie B ne dépasse pas 115 % du cours moyen obtenu en faisant la moyenne des cours de clôture des actions à droit de vote subalterne de catégorie A durant les 20 jours de bourse qui précèdent la date de l'offre, ou (iii) une offre présentée par un ou plusieurs membres de la Famille Coutu à un ou plusieurs membres de cette famille.

Le privilège d'échange peut s'exercer jusqu'à la date d'expiration d'une offre en fournissant à la Compagnie ou à l'agent de transferts un avis écrit de son intention d'exercer ledit privilège d'échange pour toutes les actions à droit de vote subalterne de catégorie A ou pour une partie de celles-ci qu'il détient, accompagné des certificats d'actions attestant ces actions. Le privilège d'échange est réputé exercé à la date de réception par la Compagnie ou l'agent des transferts de cet avis écrit accompagné des certificats d'actions; les statuts de modification prévoient le traitement des avis et des certificats d'actions, l'émission des certificats d'actions, l'exercice des droits de vote, l'envoi des avis par l'agent des transferts aux porteurs d'actions à droit de vote subalterne de catégorie A et le paiement du prix d'acquisition pour les actions vendues aux termes de l'offre.

# Privilège d'échange afférent aux actions de catégorie B

Chaque action de catégorie B peut en tout temps, au gré du porteur, être échangée pour une action à droit de vote subalterne de catégorie A.

## Liquidation

En cas de liquidation ou de dissolution de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. ou de toute autre distribution de ses éléments d'actif entre ses porteurs d'actions aux fins d'une liquidation de ses activités, les porteurs d'actions à droit de vote subalterne de catégorie A et les porteurs d'actions de catégorie B ont le droit de se partager à égalité tous nos éléments d'actif disponibles pour assurer le paiement ou la distribution, à raison d'une action pour une action, en se fondant sur le nombre d'actions qu'ils détiennent respectivement, sans préférence ni distinction.

#### Rang

Sauf disposition contraire ci-dessus, chaque action à droit de vote subalterne de catégorie A et chaque action de catégorie B sont assorties des mêmes droits, sont égales à tous les égards et doivent être traitées par la Compagnie comme si elles étaient des actions d'une même catégorie. Les actions à droit de vote subalterne de catégorie A et les actions de catégorie B, en ce qui a trait aux dividendes et au remboursement du capital en cas de liquidation ou de dissolution, prennent rang après les actions de catégorie C.

#### Modification

Les statuts de modification de la Compagnie prévoient que certaines modifications, lesquelles auraient une incidence sur les droits, privilèges, conditions et restrictions afférents aux actions à droit de vote subalterne de catégorie A et aux actions de catégorie B, doivent être autorisées par une majorité d'au moins les 3/4 des voix exprimées à une assemblée des porteurs d'actions à droit de vote subalterne de catégorie A ou, selon le cas, des porteurs d'actions de catégorie B, dûment convoquée à cette fin.

# Actions de catégorie C

Les actions de catégorie C peuvent être émises à l'occasion en une ou plusieurs séries et les administrateurs de la Compagnie peuvent, par voie de résolution, déterminer la désignation, les droits, les privilèges, les conditions et les restrictions afférents à chaque série. Les actions de catégorie C de chaque série ont le même rang que les actions de catégorie C de toute autre série quant aux dividendes et au remboursement du capital dans le cas d'une liquidation ou d'une dissolution de la Compagnie et ont priorité par rapport aux actions à droit de vote subalterne de catégorie A et aux actions de catégorie B quant aux dividendes et au remboursement du capital.

#### Droits de vote

Les actions de catégorie C, en tant que catégorie, ne comportent aucun droit de vote, à l'exception des cas où les droits de vote d'une catégorie sont prévus dans les statuts de modification de la Compagnie.

### Liquidation

En cas de liquidation ou dissolution de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. ou de toute autre distribution des éléments d'actif entre ses porteurs d'actions aux fins d'une liquidation de ses activités, les porteurs d'actions de catégorie C ont le droit de recevoir le capital versé relativement à ces actions, ainsi qu'à tout dividende non cumulatif déclaré et demeuré impayé au moment de la distribution ou, selon le cas, à tout dividende cumulatif cumulé et demeuré impayé, déclaré ou non, mais n'auront droit à aucune autre participation dans les éléments d'actif de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

## Modification

Les statuts de modification prévoient que certaines modifications, lesquelles auraient une incidence sur les droits, privilèges, conditions et restrictions afférents aux actions de catégorie C, doivent être autorisées par au moins les 3/4 des voix exprimées à une assemblée des porteurs d'actions de catégorie C dûment convoquée à cette fin.

# RUBRIQUE 6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions à droit de vote subalterne de catégorie A sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole PJC.A.

# Variation du cours et volume des opérations

Les informations concernant le prix<sup>2</sup> sont en dollars par action.

Mensuel	Haut	Bas	Volume
Mars 2008 <sup>3</sup>	10,76	9,55	6 155 121
Avril 2008	10,60	9,40	7 537 353
Mai 2008	9,80	9,24	5 410 559
Juin 2008	9,50	8,23	8 168 909
Juillet 2008	8,38	7,04	14 676 106
Août 2008	8,50	8,00	4 664 528
Septembre 2008	8,60	7,40	6 957 579
Octobre 2008	7,95	6,22	18 787 043
Novembre 2008	8,35	6,20	7 401 021
Décembre 2008	8,30	6,65	7 190 247
Janvier 2009	8,29	7,05	4 786 326
Février 2009	8,90	7,50	4 945 936

	Haut	Bas	Volume
Annuel	10,76	6,20	96 680 728

#### **Billets**

Lors de la conclusion de la vente de ses opérations américaines à Rite Aid, en juin 2007, la Compagnie a procédé au rachat de presque tous les billets de premier rang non garantis de 350 millions de dollars US (près de 99,9 % de ces billets ont été déposés de consentement) ainsi que de presque tous les billets subordonnés de premier rang non garantis d'un montant de 850 millions de dollars US (près de 99,7 % de ces derniers ont été déposés de consentement). Les notes de stabilité antérieurement émises relativement à ces titres par diverses agences de notation ont été retirées suite à ces rachats.

En novembre 2008, comme le permettait l'acte de fiducie, la Compagnie a procédé au rachat du solde des billets de premier rang non garantis de 350 millions de dollars US.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Source : TSX Historical Data

Pour la période débutant le 2 mars 2008

# **RUBRIQUE 7. ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS**

# **Administrateurs**

Les noms, postes occupés et lieux de résidence des administrateurs de la Compagnie, de même que la composition des comités du conseil d'administration, sont indiqués ci-dessous. L'information est exacte au 24 avril 2009. Les administrateurs de la Compagnie sont élus annuellement et le mandat de chacun d'eux se termine lors de l'élection de son successeur à moins qu'il ne démissionne ou que son poste ne devienne vacant pour cause de décès, destitution ou autre raison.

Nom / Lieu de résidence	Fonction	Date d'entrée en fonction	Principale occupation	Postes occupés antérieurement 1
Lise Bastarache Candiac (Québec) Canada	Administratrice	Mars 2003	Administratrice de sociétés	Vice-présidente régionale, RBC Gestion privée pour la région du Québec jusqu'en 2005
François J. Coutu Montréal (Québec) Canada	Administrateur, Président et chef de la direction	Décembre 1985	Président et chef de la direction de la Compagnie	Vice-président du conseil et président des opérations canadiennes de la Compagnie de 2005 à 2007 et président et chef de la direction 2002 à 2005
Jean Coutu Montréal (Québec) Canada	Administrateur, Président du conseil	Juin 1969	Président du conseil d'administration de la Compagnie	Président du conseil, président et chef de la direction de 2005 à 2007 et président du conseil d'administration de 2002 à 2005
Marie-Josée Coutu Montréal (Québec) Canada	Administratrice	Septembre 1997	Présidente de la Fondation Marcelle et Jean Coutu	
Michel Coutu Providence (Rhode Island) États-Unis	Administrateur	Décembre 1985	Coprésident du conseil d'administration de Rite Aid Corporation	Président des opérations américaines de la Compagnie et Président et chef de la direction de The Jean Coutu Group (PJC) USA, Inc. de 1986 à juin 2007
Sylvie Coutu Montréal (Québec) Canada	Administratrice	Septembre 1997	Présidente de Sylvie Coutu Design	
L. Denis Desautels Ottawa (Ontario) Canada	Administrateur	Janvier 2003	Administrateur de sociétés	

Nom / Lieu de résidence	Fonction	Date d'entrée en fonction	Principale occupation	Postes occupés antérieurement 1
Marcel Dutil Montréal (Québec) Canada	Administrateur	Septembre 1995	Président du conseil et chef de la direction du Groupe Canam inc.	
Me Nicolle Forget Longueuil (Québec) Canada	Administratrice	Septembre 1993	Administratrice de sociétés	
Dr. Robert Lacroix Mont-Royal (Québec) Canada	Administrateur	Septembre 2006	Professeur émérite de l'Université de Montréal	Recteur de l'Université de Montréal de 1998 à 2005
Me Yvon Martineau Montréal (Québec) Canada	Administrateur	Décembre 1985	Associé, Blake, Cassels, Graydon, S.E.N.C.R.L /s.r.l. depuis mars 2009	Associé principal, Fasken Martineau DuMoulin s.r.l. de 1993 à mars 2009
Peter Simons Sillery (Québec) Canada	Administrateur	Mai 2006	Président – La maison Simons	
Dennis Wood Magog (Québec) Canada	Administrateur	Mars 2004	Président du conseil d'administration et président de DWH Inc.	

Au cours des cinq dernières années.

Au meilleur des connaissances de la Compagnie, en date du 24 avril 2009 ou au cours des dix années précédant cette date, aucun administrateur n'a été administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, pendant que la personne exerçait ces fonctions, ou dans l'année suivant la cessation de ses fonctions, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ni un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite n'a été nommé pour détenir ses biens, à l'exception de : (i) monsieur Marcel Dutil, qui, alors qu'il siégeait au conseil d'administration de Total Containment Inc., cette société s'est placée sous la tutelle du Chapitre 11 (Bankrupcy) du United States Code (en date du 4 mars 2004) et (ii) monsieur Dennis Wood, qui, alors qu'il siégeait au conseil d'administration de Groupe Bocenor Inc. (maintenant GBO inc.), cette dernière a déposé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers non garantis en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (Canada), laquelle proposition a été acceptée par les créanciers de la société le 14 juillet 2004.

Aucune amende ou sanction n'a été imposée aux administrateurs visés lors des évènements précédemment décrits.

Composition des comités du conseil d'administration					
Comité de vérification  Comité des ressources humaines et de rémunération  Comité de vérification  Comité de régie d'entreprise et de nomination					
L. Denis Desautels, Président Lise Bastarache Marcel Dutil Robert Lacroix Dennis Wood	Nicolle Forget, Présidente Lise Bastarache Sylvie Coutu Robert Lacroix Peter Simons	Yvon Martineau, Président Lise Bastarache Marie-Josée Coutu L. Denis Desautels Nicolle Forget			

# Dirigeants

Le nom, le lieu de résidence et la principale fonction occupée au cours des cinq dernières années par les dirigeants du Groupe Jean Coutu et de ses filiales sont mentionnés ci-dessous. L'information est exacte au 24 avril 2009.

Nom, lieu de résidence	Fonction	Postes occupés antérieurement <sup>1</sup>
André Belzile Drummondville (Québec), Canada	Premier vice-président, finances et affaires corporatives	Vice-président et chef des finances de la société Cascades Inc. jusqu'en mai 2004.
Michel Boucher Longueuil (Québec), Canada	Vice-président, chef des technologies de l'information	
Denis Courcy Laval (Québec), Canada	Vice-président, ressources humaines	
François J. Coutu Montréal (Québec), Canada	Président et chef de la direction	Référer à la page 19 de la présente notice annuelle
Jean Coutu Montréal (Québec), Canada	Président du conseil d'administration	Référer à la page 19 de la présente notice annuelle
Louis Coutu Montréal (Québec), Canada	Vice-président, politiques commerciales	
Véronique Duval Boucherville (Québec), Canada	Secrétaire corporatif adjoint	Avocate (groupe de pratique en immobilier) Fraser Milner Casgrain s.e.n.c.r.l. de 2004 à 2005; avocate (secteur corporatif et commercial) Lamarre Perron Lambert Vincent s.e.n.c. de 2005 à 2006 et conseillère juridique de la Compagnie d'avril 2006 à janvier 2009.
Guy Franche Rosemère (Québec), Canada	Vice-président, contrôle et trésorerie	Vice-président, vérification interne de Domtar Inc. jusqu'en avril 2006 puis vice-président, vérification interne de la Compagnie de 2006 à 2007.
Jean H. Gagnon Verchères (Québec), Canada	Vice-président, affaires juridiques et secrétaire corporatif	A exercé sa profession à son compte, de septembre 2002 à octobre 2007 comme avocat-conseil, médiateur, arbitre et expert en franchisage. En octobre 2007, il devient vice-président, affaires juridiques de la Compagnie et depuis janvier 2009 agit également comme secrétaire corporatif.
Alain Lafortune St-Sauveur (Québec), Canada	Premier vice-président, achats et marketing	
Richard Mayrand Montréal (Québec), Canada	Vice-président, service de la pharmacie et affaires gouvernementales	
Johanne Meloche Laval (Québec), Canada	Vice-présidente, cosmétiques et marques exclusives	
Normand Messier Longueuil (Québec), Canada	Premier vice-président, exploitation réseau	
Jean-Pierre Normandin Varennes (Québec), Canada	Vice-président, centre de distribution	
Marcel A. Raymond Outremont (Québec), Canada	Président, Pro-Doc Ltée	Vice-président, finances de la Brasserie Labatt Ltée jusqu'en novembre 2004 puis vice- président, contrôle et trésorerie du Groupe Jean Coutu jusqu'en décembre 2007.

Au cours des cinq dernières années.

En date du 24 avril 2009, les administrateurs et dirigeants de la Compagnie, directement ou indirectement, avaient la propriété véritable ou exerçaient une emprise sur 7 780 350 ou 6,56 % des actions à droit de vote subalterne de catégorie A et sur 117 385 000 ou 100 % des actions de catégorie B.

# **RUBRIQUE 8. LITIGE EN COURS**

En date du 28 février 2009, il n'existe aucune poursuite dont le montant réclamé, couvert ou non par les assurances, est ou pourrait être important, à l'exception d'un recours institué contre la Compagnie par l'un de ses franchisés. Le demandeur prétend notamment que la clause de sa convention de franchise stipulant le paiement de redevances sur les ventes de médicaments de ses pharmacies serait illégale puisqu'elle l'amènerait à contrevenir à un article du Code de déontologie des pharmaciens. La Compagnie conteste le fondement de cette poursuite et a l'intention de défendre sa position. Toutefois, étant donné que tout procès comporte une part d'incertitude, il n'est pas possible de prédire l'issue de cette poursuite ni le montant des pertes éventuelles. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés de la Compagnie.

# RUBRIQUE 9. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Monsieur Jean Coutu, président du conseil d'administration de la Compagnie, personnellement, au moyen d'une participation dans la franchise de trois établissements portant la bannière Jean Coutu, ainsi que par l'entremise de certaines sociétés avec lesquelles il a des liens, réalise de nombreuses opérations avec la Compagnie et ses filiales. Il en est de même de monsieur François J. Coutu, président et chef de la direction de la Compagnie, à titre de franchisé relativement à trois établissements PJC Jean Coutu. Ces opérations n'ont pas collectivement une incidence importante sur la Compagnie ou ses filiales et sont conclues dans le cours normal des affaires de la Compagnie, selon les mêmes modalités que celles applicables aux autres franchisés PJC Jean Coutu. Ces opérations sont réalisées au niveau de la fourniture de produits et du paiement des redevances, des loyers, des intérêts, des frais d'ouverture d'établissements, des frais de comptabilité et d'administration ainsi que des frais d'informatique.

### RUBRIQUE 10. AGENT DE TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent de transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions de la Compagnie est la Société de fiducie Computershare du Canada, 1500, rue University, Suite 700, Montréal (Québec) H3A 3S8.

# **RUBRIQUE 11. CONTRATS IMPORTANTS**

Le Groupe Jean Coutu n'est engagé dans aucun contrat important intervenu hors du cours normal de ses activités ou dont le dépôt serait autrement exigé par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, à l'exception des ententes relatives à la transaction avec Rite Aid en 2007 (le *Share Purchase Agreement*, le *Stockholder Agreement* et le *Registration Rights Agreement*) plus amplement décrites aux pages 5 et 6 de cette notice annuelle.

# **RUBRIQUE 12. INTÉRÊT DES EXPERTS**

#### Nom des experts

Les états financiers consolidés de la Compagnie pour l'année se terminant le 28 février 2009 ont été vérifiés par la firme indépendante Deloitte & Touche, s.r.l., comptables agréés.

#### Intérêt des experts

Au cours de l'exercice financier 2009, le comité de vérification de la Compagnie a obtenu une confirmation écrite de Deloitte & Touche, s.r.l., comptables agréés, confirmant son indépendance conformément au Code de déontologie de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

# RUBRIQUE 13. INFORMATIONS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

# Charte

# 1. Composition

- a) Le comité de vérification de la Compagnie (le « **Comité** ») se compose d'au moins trois (3) membres et d'un maximum de sept (7) membres.
- b) Chacun des membres du Comité doit être membre du conseil d'administration de la Compagnie.
- c) Chacun des membres du Comité doit être indépendant.
- d) Chacun des membres du Comité doit posséder des compétences financières.
- 2. Élection des membres. Les membres ainsi que le président du Comité sont élus par et parmi les administrateurs de la Compagnie lors de la première réunion du conseil d'administration suivant immédiatement l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie.
- 3. **Durée du mandat**. Le mandat de chaque membre du Comité débute à la date de la réunion du conseil d'administration à laquelle il est élu à ce titre et expire à la date de la première réunion du conseil d'administration où son successeur est dûment élu ou nommé, à moins qu'il ne démissionne ou que son poste ne devienne vacant pour cause de décès, destitution ou autre raison.
- 4. **Décès, incapacité ou démission d'un membre.** Dans le cas où le conseil d'administration doit combler une vacance au sein du Comité suite au décès, à l'incapacité ou à la démission d'un membre, le membre du Comité nommé pour combler la vacance est dispensé de l'application des paragraphes 3) et 4) de l'article 1 pour une période se terminant à la plus éloignée des deux (2) dates suivantes :
  - a) la prochaine assemblée annuelle de la Compagnie; ou
  - b) six (6) mois après l'événement entraînant la vacance.

Le présent article ne saurait trouver application dès lors que le conseil d'administration de la Compagnie juge que le recours à cette dispense aurait pour effet de réduire de façon importante la capacité du Comité d'agir indépendamment et de respecter les autres exigences réglementaires.

- 5. **Réunion du Comité**. Le Comité devra se réunir au moins quatre (4) fois l'an aux lieu, date et heure fixés par le secrétaire corporatif après consultation avec le président et les membres du Comité. Un membre du Comité peut exiger la tenue d'une réunion extraordinaire en tout temps en expédiant au secrétaire corporatif un avis à cet effet.
- 6. **Avis de convocation**. Un avis de l'heure, de la date, du lieu et de l'objet de toute réunion du Comité doit être expédié par tout mode de transmission permis par la loi ou encore être donné par téléphone à chaque membre et aux vérificateurs de la Compagnie au moins deux (2) jours avant la date de la réunion.
- 7. **Participation par téléphone**. Les membres du Comité pourront participer à une réunion à l'aide de moyens permettant à tous les participants de communiquer oralement entre eux, notamment par téléphone.

- 8. **Quorum**. Le quorum du Comité est constitué de la majorité des membres alors en fonction.
- 9. **Président**. Les réunions du Comité sont présidées par un membre du Comité choisi par le conseil d'administration et, en son absence, par un membre choisi parmi les membres alors présents.
- 10. **Procédure**. La procédure applicable lors des réunions du Comité est la même que celle suivie lors des réunions du conseil d'administration.
- 11. **Majorité requise**. Les questions débattues lors d'une réunion du Comité sont décidées à la majorité des voix exprimées.
- 12. **Rémunération**. Les membres du Comité reçoivent pour leurs services à ce titre la rémunération déterminée par résolution du conseil d'administration de la Compagnie.

# 13. Pouvoirs. Le Comité a le pouvoir :

- a) de communiquer directement avec ou rencontrer en séance privée tout cadre ou employé de la Compagnie, de même que les vérificateurs internes et/ou externes;
- b) de retenir les services d'avocats indépendants et/ou d'autres conseillers qu'il juge nécessaires pour l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions;
- c) de fixer et de payer la rémunération des conseillers dont il retient les services.
- 14. **Mandat**. La préparation et la présentation des états financiers de la Compagnie, leur intégrité de même que l'efficacité des mesures de surveillance interne relèvent de la responsabilité de la direction. Celle-ci est également responsable du maintien de contrôles internes et procédures adéquats ainsi que de l'utilisation de principes et conventions appropriés en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière. Les vérificateurs externes sont responsables de la vérification, conformément aux normes professionnelles, des états financiers annuels.

Le Comité est créé afin de revoir, sur une base continue, la pertinence et l'efficacité de ces activités et d'aider le conseil d'administration dans son rôle de surveillance à l'égard de l'intégrité des états financiers de la Compagnie, de la pertinence et de l'efficacité des contrôles internes, des compétences et de l'indépendance des vérificateurs externes et du respect par la Compagnie des exigences légales et réglementaires.

Le Comité doit réviser son mandat annuellement.

Le mandat du Comité s'étend à la Compagnie, ses divisions et filiales et se décrit plus particulièrement comme suit :

#### 14.1 Responsabilités à l'égard de la divulgation financière et des rapports financiers

- · le Comité examine trimestriellement les états financiers et le rapport de gestion préparés par la Compagnie avant leur approbation par le conseil d'administration;
- · il s'assure que la Compagnie respecte les normes réglementaires relativement à la préparation et à la divulgation des états financiers et du rapport de gestion;
- · il s'enquiert des changements aux politiques comptables ayant un impact important sur la présentation des états financiers;
- · il revoit et s'assure que toutes réclamations et/ou poursuites pouvant avoir un impact important sur les finances de la Compagnie soient correctement consignées aux états financiers;

- · il s'assure de l'exactitude, de la fiabilité et de l'intégrité des états financiers préparés par la Compagnie;
- · il évalue les décisions prises par la direction et/ou les vérificateurs externes relativement à la présentation des états financiers;
- · il examine les communiqués de presse concernant les résultats financiers annuels et intermédiaires de la Compagnie avant leur approbation par le conseil d'administration;
- · il s'assure que les pratiques et la politique de divulgation de l'information de la Compagnie correspondent aux exigences réglementaires applicables à la Compagnie.

#### 14.2 Relations avec les vérificateurs externes

- il recommande au conseil d'administration la nomination des vérificateurs externes ainsi que leurs honoraires et examine leurs conditions d'engagement et les autres services qu'ils peuvent être appelés à rendre à la Compagnie ainsi que les circonstances pouvant justifier et entourant un changement de vérificateurs externes, lesquels relèvent directement du Comité;
- · il est responsable de la surveillance des travaux des vérificateurs externes engagés pour délivrer un rapport de vérification ou rendre d'autres services de vérification, d'examen ou d'attestation à la Compagnie, y compris la résolution de désaccords entre la direction et les vérificateurs externes au sujet de l'information financière;
- il discute et examine les compétences, l'indépendance et l'objectivité des vérificateurs externes et de l'associé du cabinet de vérificateurs externes responsable de la mission auprès de la Compagnie ainsi que la rotation de l'associé responsable ou des autres associés impliqués dans l'équipe de mission;
- il revoit le mandat et le programme de vérification externe, la lettre de recommandations qui suit la vérification annuelle et les suivis qui y sont donnés, les changements majeurs aux politiques comptables, les principaux jugements de valeur qui sont à la base des rapports financiers et la façon dont les rapports sont rédigés;
- il approuve au préalable tous les services autres que les services de vérification que les vérificateurs externes de la Compagnie ou ceux de ses filiales doivent rendre à la Compagnie ou à ses filiales dans le cadre de la Politique concernant l'étendue des services rendus par les vérificateurs externes de la Compagnie;
- · il dispose à tout moment de voies de communication directes avec les vérificateurs externes;
- · il rencontre séparément la direction et les vérificateurs externes au moins une (1) fois par trimestre;
- · il questionne les vérificateurs externes au sujet de leur relation avec la direction de la Compagnie ainsi que les difficultés rencontrées lors de leur mandat de vérification, le cas échéant;

#### 14.3 Responsabilités à l'égard de la vérification interne

- il rencontre la directrice principale, vérification interne, ainsi que la direction de la Compagnie pour discuter de l'efficacité des mécanismes de contrôles internes et de gestion des risques mis en place par celle-ci ainsi que des mesures prises pour rectifier les faiblesses et défaillances importantes identifiées;
- il revoit le mandat et les programmes de vérification interne, les ressources requises par cette fonction et les suivis qui sont faits aux recommandations de la directrice principale, vérification interne;
- · il revoit les déclarations de la directrice principale, vérification interne, sur le caractère adéquat des mécanismes de contrôles internes de la Compagnie en fonction du travail de vérification effectué;

# 14.4 Responsabilités à l'égard des contrôles internes et de la gestion des risques

- · il supervise la présentation par la direction de l'information sur les contrôles internes;
- il requiert de la direction qu'elle mette en place les mécanismes appropriés de contrôles internes et de communication au public de l'information financière extraite ou dérivée des états financiers de la Compagnie;
- · il s'enquiert auprès de la direction des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI ») et des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF ») de la Compagnie ainsi que de toute lacune importante dans la conception ou l'application des CPCI et des CIIF;
- · il s'assure que les conclusions de l'évaluation réalisée par la direction à l'égard de l'efficacité des CPCI et des CIIF sont adéquatement présentées dans son rapport de gestion;
- · il s'enquiert auprès de la direction des mécanismes mis en place pour la gestion des risques auxquels la Compagnie peut être exposée dans le cours de ses opérations;
- · il révise périodiquement le programme d'évaluation des risques ainsi que les différents mécanismes de gestion afférents;
- · il revoit, évalue et approuve périodiquement ces mécanismes;
- · il revoit les politiques d'investissement de liquidités à court terme de la Compagnie dans le cadre de la gestion de trésorerie;
- · il vérifie tous placements et opérations susceptibles de nuire à la bonne situation financière de la Compagnie lorsque portés à son attention par le ou les vérificateurs externes et/ou un dirigeant;
- il voit à l'établissement de procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Compagnie au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de la vérification;
- · il voit à l'établissement de procédures concernant l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les salariés de la Compagnie, incluant ses divisions et ses filiales, de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou de vérification;

#### 14.5 Examen des transactions entre parties apparentées

· il prend connaissance du rapport de la direction sur l'ensemble des transactions intervenues au cours de l'année entre d'une part, les employés et/ou dirigeants et d'autre part, la Compagnie et/ou toute entité liée;

#### 14.6 Régimes de retraite

· il s'enquiert périodiquement des politiques de capitalisation des régimes de retraite de même que de la gestion des placements, de la structure et du rendement des régimes de retraite;

# 14.7 Responsabilités à l'égard des organismes de surveillance

- · il revoit tout rapport important reçu des organismes de réglementation ayant trait à des questions de nature financière;
- · il revoit l'évaluation et les déclarations de la direction relativement à la conformité à l'égard des exigences réglementaires particulières, ainsi que les plans de la direction visant à remédier à toute lacune découverte;
- · il s'assure que le suivi des recommandations des organismes de réglementation est effectué;
- · il revoit tout rapport devant être inclus dans la circulaire d'information de la direction; et.

- · il examine tout autre sujet d'ordre financier dont il juge à propos de se saisir ou que le conseil d'administration décide de lui référer.
- **15. Rapport.** Le Comité fait rapport de ses activités au conseil d'administration, verbalement lors de la réunion du conseil d'administration suivant d'ordinaire celle du Comité, et par écrit, au moyen d'un procès-verbal lors de la réunion subséquente du conseil

#### Composition du comité de vérification

Le comité de vérification est présentement composé exclusivement d'administrateurs « indépendants » tel que défini dans le Règlement 52-110 sur le comité de vérification, soit monsieur L. Denis Desautels, président du comité et madame Lise Bastarache, monsieur Marcel Dutil, monsieur Robert Lacroix et monsieur Dennis Wood.

### Compétences financières des membres du comité de vérification

La section qui suit présente, pour chacun de membres du comité de vérification, leur nom et leur expérience pertinente à l'exécution de leurs responsabilités comme membre du comité de vérification.

<u>L. Denis Desautels.</u> Monsieur Desautels préside le comité de vérification depuis 2003. Il est comptable agréé depuis 1966. Monsieur Desautels a pratiqué à titre d'expert comptable, vérificateur et un des associés principaux du cabinet Ernst & Young s.r.l. (autrefois Clarkson Gordon) de 1964 à 1991. Monsieur Desautels fut nommé vérificateur général du Canada en 1991, poste qu'il a occupé jusqu'en 2001. À ce titre, il fut notamment responsable de la vérification des états financiers du gouvernement canadien, des gouvernements territoriaux et de nombreuses sociétés d'état. Il est actuellement membre du comité de vérification de trois sociétés cotées en bourse et de trois sociétés sans but lucratif. Il agit à titre de président pour trois de ces comités, ce qui lui permet d'apprécier le rôle et le fonctionnement d'un comité de vérification.

Au cours de sa carrière, monsieur Desautels a acquis une compétence en matière de vérification de sociétés ouvertes et privées importantes et, par conséquent, possède une bonne maîtrise des principes comptables généralement reconnus. Il est en mesure de comprendre des états financiers d'une complexité généralement comparable aux problèmes de comptabilité qui pourraient raisonnablement être soulevés dans les états financiers de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. De plus, son expérience à titre de vérificateur externe pendant trente-sept (37) ans lui a permis d'acquérir une solide compréhension des contrôles internes et du processus d'élaboration des états financiers.

<u>Lise Bastarache.</u> Madame Bastarache était, jusqu'en janvier 2005, vice-présidente régionale, RBC Gestion privée pour la région du Québec. Madame Bastarache a joint le service économique de RBC Groupe Financier en 1996, où elle a occupé le poste d'économiste en chef déléguée avant de se joindre au groupe des entreprises commerciales en 2000 comme analyste. Madame Bastarache est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal et d'une scolarité de doctorat en sciences économiques de l'Université McGill. À titre d'analyste pour le groupe des entreprises commerciales de RBC, madame Bastarache a analysé les états financiers de plusieurs entreprises d'envergure qui posaient des problèmes de comptabilité généralement comparables à l'ampleur et à la complexité des problèmes soulevés dans les états financiers de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

De plus, en sa qualité de vice-présidente, RBC Gestion privée, madame Bastarache était l'ultime responsable des contrôles internes et du processus d'élaboration de l'état des résultats de sa division. Depuis janvier 2005, madame Bastarache continue de siéger sur différents conseils d'administration et comités, dont deux comités de vérification de sociétés cotées en bourse.

Marcel Dutil. Monsieur Dutil est président du conseil d'administration et chef de la direction du Groupe Canam inc., entreprise qu'il a créée en 1973 suite à l'acquisition de Les Aciers Canam Inc. À titre de président du conseil et de chef de la direction du Groupe Canam Inc. et à titre d'administrateur de plusieurs sociétés ouvertes depuis 1974, dont Border Trust, Banque Nationale du Canada, Transcontinental inc., Québec Téléphone et autres, monsieur Dutil a acquis une bonne compréhension des normes comptables généralement reconnues du Canada et a régulièrement été appelé à analyser et évaluer des états financiers présentant des problèmes de comptabilité généralement comparables à l'ampleur et à la complexité des problèmes qui pourraient être raisonnablement soulevés dans les états financiers de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. Depuis vingt ans, il a agi à titre de membre de divers comités de vérification, dont ceux de Québec Téléphone, Maax Inc., et Banque Nationale du Canada.

**Robert Lacroix.** Monsieur Lacroix est titulaire d'un doctorat en sciences économiques et professeur au Département des sciences économiques de l'Université de Montréal depuis 1970. Il a outre été, de 1998 à 2005, recteur de l'Université de Montréal où il a été appelé à gérer en tant que membre du comité du budget et du comité des finances, un budget de fonctionnement et de recherche surpassant un milliard de dollars. En tant que recteur et membre de ces comités, il a acquis une solide compréhension des contrôles internes et du processus d'élaboration des états financiers.

Monsieur Lacroix a siégé au comité de vérification de l'Université de Montréal pendant la durée de son rectorat, ce qui l'a amené à se pencher sur des états financiers qui présentaient des enjeux d'une complexité tout au moins équivalente à ceux qui peuvent être soulevés dans les états financiers de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. Il siège actuellement aux comités de vérification de l'Industrielle Alliance, de Pomerleau inc. et de celui de la Compagnie.

<u>Dennis Wood.</u> Monsieur Wood est président et chef de la direction de Les Placements Dennis Wood Inc., une société constituée en 1973 afin de soutenir ses différents projets entrepreneuriaux. Par l'entremise de cette société, monsieur Wood a, depuis 1973, été activement impliqué dans l'acquisition, la vente et l'échange de quelque soixante-quinze entreprises différentes, chacune valant entre quelques millions et quelques milliards de dollars.

À titre de président et chef de la direction de Les Industries C-MAC Inc. et grâce à son implication active dans la gestion financière de cette dernière, monsieur Wood a acquis une connaissance approfondie des principes comptables généralement reconnus du Canada, des États-Unis et d'Europe ainsi qu'une bonne compréhension des contrôles internes et du processus d'élaboration des états financiers. Suite à la vente de Les Industries C-MAC Inc. à Solectron Corporation, monsieur Wood a été sollicité pour siéger sur le comité de vérification de cette dernière, poste qu'il a occupé de 2001 à 2004. Son expérience en tant qu'homme d'affaires et sa participation de premier plan en tant que membre de différents conseils d'administration et de comités de vérification impliqués dans des fusions et acquisitions l'ont appelé à analyser et évaluer des états financiers d'une complexité comparable à ceux de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

Depuis 25 ans, monsieur Wood a agi en tant que membre de divers comités de vérification canadiens et américains, dont ceux de Les Industries C-MAC Inc., Trust Banque Nationale inc., l'Orchestre Métropolitain du Grand Montréal, Solectron Corporation et Victhom Human Bionics Inc., dans le cadre desquels il a été en mesure d'apprécier le rôle et le fonctionnement d'un comité de vérification.

#### Politique en matière d'approbation des services rendus par les vérificateurs

Sur la recommandation du comité de vérification, la Compagne a mis en place, en 2005, une politique concernant l'étendue des services rendus par les vérificateurs externes. En vertu de cette dernière, tous les services rendus par les vérificateurs externes, qu'ils soient ou non des services de vérification, doivent être approuvés au préalable par le comité de vérification, sous réserve des services non liés à la vérification de valeur minime. Cette politique interdit à la Compagnie d'engager ses vérificateurs pour fournir certains services non liés à la vérification à la Compagnie et à ses filiales, notamment la tenue de livres ou d'autres services liés à la tenue des livres comptables ou aux états financiers, à la conception et à l'implantation de système d'information financière, aux services d'évaluation, d'actuariat, de vérification interne, de banque d'investissement, aux fonctions de gestion ou de ressources humaines, aux services juridiques et aux services d'experts conseils non liés à la vérification. La politique permet exceptionnellement à la Compagnie de retenir les services de ses vérificateurs pour accomplir des services non liés à la vérification, autres que les services interdits, seulement si les services ont été spécifiquement approuvés par le comité de vérification.

Pour la période terminée le 28 février 2009, tous les services rendus par les vérificateurs externes, qu'ils soient ou non des services de vérification, ont été approuvés au préalable par le comité de vérification.

Une copie de la politique concernant l'étendue des services rendus par les vérificateurs externes peut être obtenue sans frais sur demande présentée au secrétaire corporatif de la Compagnie, au siège social situé au 530 rue Bériault, Longueuil (Québec) J4G 1S8.

#### Rémunération des vérificateurs

Le tableau suivant présente, par catégorie, les honoraires facturés par les vérificateurs externes de la Compagnie Deloitte & Touche s.r.l. pour les exercices terminés les 28 février 2009 et le 1<sup>er</sup> mars 2008.

Catégorie d'honoraires	2009	2008
	(\$ canadiens)	(\$ canadiens)
Honoraires de vérification	618 174	562 010
Honoraires pour services liés à la vérification	61 810	36 225
Honoraires pour services fiscaux	168 437	0
Autres honoraires	0	0
Total	848 421	598 235

Dans le tableau ci-dessus, les expressions dans la colonne « Catégorie d'honoraires » ont le sens suivant : « Honoraires de vérification » incluent le total des honoraires facturés par Deloitte & Touche s.r.l. pour la vérification des états financiers consolidés annuels, l'examen des états financiers intermédiaires et autres vérifications et dépôts réglementaires. « Honoraires pour services liés à la vérification » incluent le total des honoraires facturés par Deloitte & Touche s.r.l. pour des services de certification et les services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de la vérification ou à l'examen des états financiers et qui ne sont pas compris dans les honoraires visés au paragraphe précédent, notamment la vérification des régimes de retraite, la consultation relativement aux normes de comptabilité et de divulgation financière. « Honoraires pour services fiscaux » incluent le total des honoraires facturés par Deloitte & Touche s.r.l. pour les services professionnels rendus en matière de conformité fiscale, de conseils fiscaux et de planification fiscale notamment dans le cadre de la préparation des déclarations de revenu de la Compagnie, de taxes sur le capital et de taxes de vente. « Autres honoraires » incluent le total des honoraires facturés par Deloitte & Touche s.r.l. pour les produits et services fournis autres que les services visés aux paragraphes précédents.

#### **RUBRIQUE 14. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Des renseignements supplémentaires sur l'information financière et corporative de la Compagnie sont disponibles sur Internet à l'adresse : <a href="https://www.sedar.com">www.sedar.com</a> ou <a href="https://www.sedar.com">www.jeancoutu.com</a>.

La Compagnie fournira aussi, à toute personne qui en fait la demande à son secrétaire corporatif :

- (a) lorsque des titres de la Compagnie font l'objet d'un placement aux termes d'un prospectus simplifié ou d'un prospectus simplifié provisoire qui a été déposé à l'égard d'un placement de ses titres :
  - i) un exemplaire de la notice annuelle de la Compagnie, ainsi que de tout document ou des pages pertinentes de tout document, intégrés par renvoi dans la notice annuelle,
  - ii) un exemplaire des états financiers comparatifs de la Compagnie pour le dernier exercice terminé et du rapport des vérificateurs qui l'accompagne ainsi qu'un exemplaire de chaque état financier intermédiaire de la Compagnie publié après la date des états financiers du dernier exercice terminé,
  - iii) un exemplaire de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Compagnie en vue de sa plus récente assemblée annuelle des actionnaires à laquelle a eu lieu l'élection d'administrateurs,
  - iv) un exemplaire de tout autre document intégré par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire ou le prospectus simplifié et qu'il n'est pas nécessaire de fournir aux termes des alinéas i) à iii) ci-dessus;
- (b) en tout autre temps, un exemplaire de tous les documents mentionnés aux alinéas i), ii) et iii) ci-dessus, la Compagnie se réservant le droit d'exiger le paiement d'un montant raisonnable si la demande est faite par une personne qui n'est pas un porteur de titres de la Compagnie.

Des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des dirigeants et des administrateurs ainsi que les prêts qui leur ont été accordés, s'il en existe, les principaux actionnaires de la Compagnie, les options de souscription d'actions et les intérêts d'initiés dans des opérations importantes, s'il en existe, se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 24 avril 2009 établie pour l'assemblée annuelle des actionnaires 2009. D'autres renseignements financiers sont inclus dans les états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé le 28 février 2009 et les notes qui s'y rapportent et dans le rapport de gestion y afférent. Tous ces renseignements supplémentaires concernant la Compagnie sont disponibles sur SEDAR à www.sedar.com.

Tous les documents mentionnés précédemment sont disponibles sur demande présentée au secrétaire corporatif au siège social de la Compagnie situé au 530 rue Bériault, Longueuil (Québec) J4G 1S8